

# chantiers coopératifs

revue de la fédération des Scop du BTP

**D**epuis six mois, une nouvelle équipe s'est mise en place à la tête de notre Fédération ; équipe large pilotée par un bureau composé de l'ensemble de nos fédérations régionales. Notre objectif premier est de retrouver de la cohésion pour être en capacité de mener à bien des projets.

Au-delà de la taille, la force d'une Fédération telle que la nôtre réside dans sa faculté à répondre au plus près aux problématiques qui se posent à nos adhérents et à réellement les représenter.

Nos enjeux sont colossaux : soutien aux Scop, accompagnement des successions et des transmissions, développement de nos entreprises, propagation de la RSE, implication dans la formation et l'apprentissage, défi du numérique, évolution de nos différents métiers, rôle de notre Fédération auprès des pouvoirs publics, relations avec les autres organisations professionnelles, implications de nos mandataires dans les grands organismes du BTP...

## édito

Tous ces sujets complexes auxquels notre fédération doit répondre nécessitent une grande unité et un vrai sentiment d'appartenance, seuls capables de donner envie aux uns et aux autres de s'impliquer.

### Être fiers de nos métiers et de notre singularité

Relancer *Chantiers Coopératifs* répond à cette nécessité. Notre objectif est de mettre en valeur les Scop et leur territoire, ce qu'elles font de bien et de beau et, d'une manière générale, tout ce qui fait que nous sommes fiers de nos métiers et fiers de la singularité de nos entreprises.

Bien maîtrisé, l'écrit, en matière de communication, est une arme prodigieuse, capable de mobiliser et de mettre en mouvement. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de faire vivre un journal interne à notre Fédération. *Chantier Coopératifs* sera de nouveau notre bannière. Il paraîtra trois à quatre fois par an. Toutes les Scop de la construction y ont leur place pour y parler de leurs ouvrages, de leurs projets et de toutes les actions qu'ensemble elles mènent tant en région qu'au niveau national.

Nous sommes donc heureux de ce nouveau premier numéro et souhaitons longue vie à *Chantiers Coopératifs*, journal de notre Fédération.

Charles-Henri Montaut



CONSTRUIRE  
RESPONSABLE



numéro 1 – Printemps/Été 2018

# sommaire

Pages 3-4



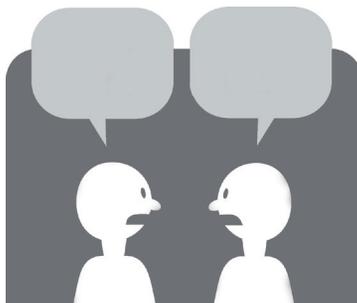
## l'interview

Démarche RSE

Éric Dubois  
p-dg de la STPEE

« Un formidable levier pour  
donner du sens au projet  
d'entreprise »

Page 6



## Tribune

Quel avenir pour les métiers  
du bâtiment ?

Marc Dautheville  
Architecte, urbaniste,  
expert de justice  
près la cour d'appel de Montpellier

Pages 10



## Ttransmission

Fourni fait sa mue  
en Scop

**Chantiers coopératifs** : 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris.

**Directeur de la publication** : Charles-Henri Montaut

**Rédacteur en chef** : Thomas Gallier. Tel : 01 55 65 12 20. Mail : [t.gallier@scopbtp.org](mailto:t.gallier@scopbtp.org)

**Réalisation** : ETL - **Maquette** : Philem Despiney - Scop In Studio 4 - **Illustrations** : François Brosse

**Impression** : Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau.



CONSTRUIRE  
RESPONSABLE

# l'interview

## Démarche RSE :



*Au départ sceptique sur l'utilité de la démarche RSE, Eric Dubois, p-dg de la STPEE, a découvert tout le potentiel stratégique de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise. Désormais, il en est convaincu, la RSE est une démarche créatrice de liens, de dynamique et de cohésion, donc de performance...*

### Quand la STPEE s'est-elle engagée dans la démarche RSE et pour quelles raisons ?

**E. D.** – C'est Jean-Marie Kerherno, mon prédécesseur, qui a initié cette démarche au cours de l'année 2014. Je crois qu'à l'origine il a été convaincu par les arguments de notre Fédération qui avait conclu un partenariat avec AFNOR Certification qui s'appuyait sur le modèle d'évaluation AFAQ 26000<sup>1</sup>.

La démarche était inédite dans le BTP et la Fédération des Scop recherchait des entreprises pour se lancer, ce qui était cohérent car la RSE colle bien aux finalités des Scop. Nous avons vraiment engagé le processus à l'automne 2014.

### Quelle était alors votre perception sur cet engagement et comment la Fédération vous a-t-elle accompagné ?

**E. D.** – Personnellement j'étais un peu sceptique sur son utilité, mais en même temps l'objectif ne semblait pas hors de portée. En tant que Scop, nous avions déjà quelques acquis sur la gouvernance et le développement du capital humain et comme nous étions déjà triplement certifiés, je pensais que cet engagement ne nous demanderait pas trop d'efforts.

© STPEE



## « Un formidable levier RSE »

Pour être tout à fait honnête, si la Fédération et notamment Lucie Fourcin<sup>2</sup>, ne nous en avait pas parlé, nous n'y serions pas allés, elle a vraiment été le facteur déclenchant d'autant qu'elle a mis à notre disposition un consultant pour engager cette démarche.

### Concrètement, comment avez-vous engagé ce processus d'évaluation ?

**E. D.** – Après avoir regardé le modèle d'évaluation AFAQ 26000, nous avons une approche un peu scolaire puisque nous avons retenu qu'il s'agissait d'être noté selon un certain nombre d'items et que nous pourrions aller à notre rythme. Tout cela ne semblait pas trop contraignant. Cela dit, heureusement que le consultant mandaté par la Fédération nous a aidés à y voir clair car nous ne savions pas trop comment nous y prendre.

### Au fond, vous ne vous étiez pas vraiment appropriés la démarche...

**E. D.** – Exactement et c'est la deuxième étape qui a constitué un véritable changement d'approche, lorsque nous avons pris la décision de procéder à une évaluation en blanc avec l'appui d'une consultante extérieure. En prenant chaque item du référentiel d'évaluation, nous avons commencé à percevoir nos insuffisances. Ce qu'a mis à jour la démarche RSE c'est un ensemble de défauts ou retards à corriger. En fait, nous avons pris conscience que dans l'entreprise tout relève de la RSE !

### Ce qui a engendré un autre regard sur l'entreprise...

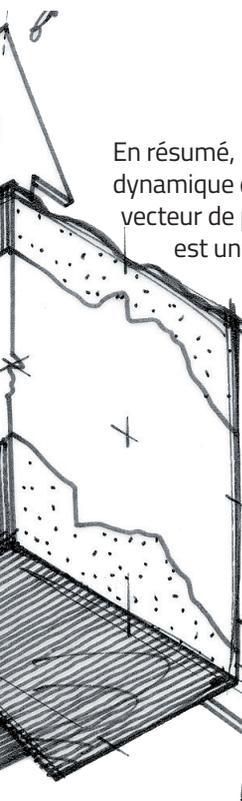
**E. D.** – En un sens oui puisque la RSE projette un éclairage nouveau sur le fonctionnement de l'entreprise.



© Photos : © Laurent Gueneau



# Pour donner du sens au projet d'entreprise »



En résumé, la RSE est génératrice d'une véritable dynamique d'amélioration continue, ce qui est vecteur de progrès. Il faut garder à l'esprit qu'elle est un projet de long terme qui provoque une ouverture d'esprit au-delà de la simple performance économique.

**Nous n'avons pas évoqué les difficultés rencontrées lors du processus d'évaluation et le coût financier qu'elle représente...**

**E. D.** – Le truc dur, c'est la première évaluation car il faut au préalable retranscrire par écrit tout ce que fait l'entreprise sur la base du référentiel 26000. C'est en effet assez fastidieux, mais ça donne aussi une bonne photographie de l'entreprise. S'agissant de l'engagement financier, oui ça coûte un peu d'argent mais ça rapporte beaucoup notamment en termes de dynamique et de cohésion pour rendre l'organisation plus efficace. Désormais, dès que nous travaillons sur un axe d'amélioration, notre réflexe est d'utiliser la méthode PDCA<sup>3</sup> utilisée pour la notation RSE, c'est d'une redoutable efficacité !

**En conclusion, j'ai la conviction que la démarche RSE un formidable levier pour donner du sens au projet d'entreprise.**

<sup>1</sup> Contrairement à la certification (qui vise à rechercher la preuve que les pratiques permettent de satisfaire à des exigences fixées, l'évaluation consiste à comprendre et analyser les pratiques et résultats pour pouvoir juger de leur efficacité.

<sup>2</sup> Secrétaire générale de la Fédération IDF des Scop du BTP.

<sup>3</sup> Méthode PDCA : P (pour planifier)/définir ce que l'on va faire. D pour Do)/faire ce qui a été défini. C (Check)/contrôler que le travail correspond à ce qui était prévu. A (pour Act ou Ajuster)/bilan du projet.

## EN SAVOIR PLUS

**Comité de labellisation RSE SCOP BTP.** Lors de la première réunion du Comité (mars 2016), quatre Scop ont reçu le label RSE : STPEE, CITEL, COUSERANS Construction, UTB. En avril dernier, deux nouvelles Scop ont également reçu ce label : ALPHA TP et REGABAT.

Le Comité, sous la présidence de Patrick Bernasconi, président du CESE, a souligné « *l'engagement exceptionnel de ces deux entreprises dans la prise en compte des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale* ».

### **Simply RSE, une initiative de la Fédération.**

Le dispositif Simply RSE mis en place par la Fédération permet de se préparer, sans engagement, à l'évaluation. L'entreprise reçoit la visite sur site d'un expert Afnor qui, à l'issue d'une journée d'évaluation des pratiques, remet un rapport à la coopérative qui lui permet de se situer sur ses pratiques RSE.

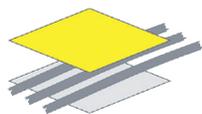
A noter : le coût de Simply RSE est entièrement pris en charge par la Fédération et Afnor Certification et ne constitue en aucun cas un engagement commercial pour la coopérative. Inscription à Simply RSE : [scopbtp.org/rse](http://scopbtp.org/rse).

**Un livre : Entreprises performantes et responsables, C'est possible !** par Florence Méaux et Alain Jounot, Afnor éditions, 228 pages, 2014.



Le titre n'est pas terrible, mais en revanche le contenu est remarquable car il propose un bilan très documenté des organisations qui se sont soumises à l'évaluation RSE. La richesse de l'ouvrage tient au retour d'expérience de plus de 200 entreprises pionnières ce qui permet aux deux auteurs de conclure par l'affirmative à la question : la RSE est-elle compatible avec la performance ? Pour ceux qui sont tentés par la démarche, mais qui hésitent encore, la lecture de ce livre est indispensable.

# Infos pro



**CCA-BTP**

★ **Le 05/04 -  
Inauguration du  
nouveau BTP CFA  
Charente**

Pierre Chauleur, sous-préfet de Confolens, représentant le préfet de la Charente, Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Patrice Bodier, directeur délégué Poitiers de la Caisse des Dépôts, Jean-Christophe Repon, président du CCA-BTP et Jean-Claude Dupraz, président de l'association régionale BTP CFA Poitou-Charentes étaient réunis le 5 avril à Chasseneuil-sur-Bonnieure, pour inaugurer le nouveau BTP CFA Charente.



★ **Le 30/03 -  
Réforme de  
la formation  
professionnelle : ce qui  
va changer en 2020**

Le 5 mars dernier, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a présenté le projet de loi pour la formation professionnelle continue. Inspiré par l'Accord National Interprofessionnel

(ANI) du 22 février et les mesures sur l'apprentissage, ce projet de loi transforme les règles et les pratiques en matière de formation professionnelle pour les entreprises et les salariés à l'horizon 2020.



★ **Le 13/04 -  
L'OPPBTP lance  
MonDocUnique Prem's  
et PréventionBTP en  
Direct**

Développer la culture prévention des entreprises du BTP, en valorisant l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise et de ses salariés, est un axe majeur du plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 de l'OPPBTP. Dans ce cadre, et après avoir déployé MonDOCunique, l'OPPBTP et ses partenaires lancent une offre de prévention innovante et digitale destinée en priorité aux entreprises artisanales et aux TPE.



★ **Le 17/04 -  
Vos institutions  
de retraite  
complémentaires  
changent de nom.**

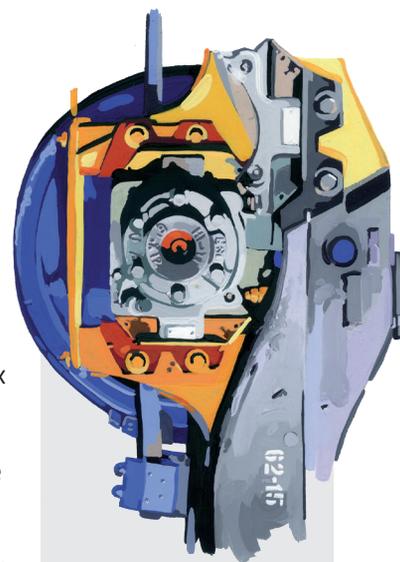
Les activités de retraite de PRO BTP ont fusionné au sein de deux nouvelles institutions : Alliance professionnelle Retraite Agirc et Alliance professionnelle Retraite Arrco. Cette fusion a été opérée le 4 avril, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



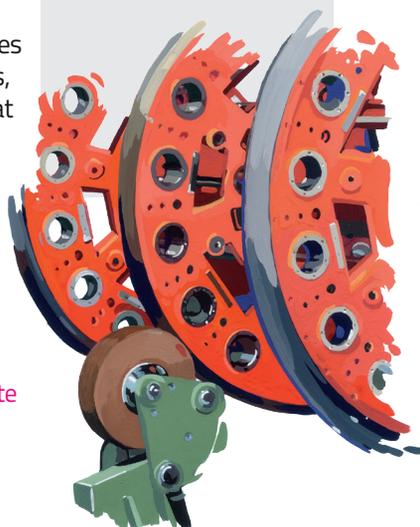
★ **Le 29/03 -  
Pierre Esparbès est  
nommé directeur  
général des mutuelles  
d'assurance  
SMABTP et SMAvie  
par les conseils  
d'administration des  
28 et 29 mars.**

Pierre Esparbès, 44 ans, ancien élève de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, du Centre d'Etudes Actuarielles et du Centre des Hautes Etudes d'Assurances, a intégré le Groupe SMA en 1997. Il a occupé différentes fonctions au sein du groupe dans les domaines de la gestion de sinistres, la souscription, l'actuariat et la réassurance.

Plus d'informations sur  
l'espace partenaires du site  
[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)



Retrouvez toutes  
vos informations  
professionnelles  
et techniques sur  
l'espace adhérent  
du site  
[www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)



## Quel avenir pour les métiers du bâtiment ?

Marc Dautheville,

architecte, urbaniste, expert de justice près la cour d'appel de Montpellier

*Certains prédisent la fin de nos métiers avec l'arrivée des robots. C'est bien mal connaître le monde du bâtiment. Mais, ne nous leurrons pas, l'arrivée de l'intelligence artificielle et de la domotique va profondément bouleverser nos pratiques. C'est une chance pour ceux qui seront capables de s'y adapter et d'en tirer profit. C'est une catastrophe pour ceux qui l'ignoreront ou tenteront de s'y opposer.*

Avec l'arrivée de la domotique, de l'imprimante 3D, des robots, et le développement de la préfabrication nous sommes entrés dans une époque de bouleversement des cultures de métier et des pratiques professionnelles. Désormais le chef de chantier programme le travail de l'imprimante sur la maquette numérique de sa tablette, l'architecte propose des lunettes 3D pour que son client visualise sa future maison à partir de la maquette BIMx, la Box domotique gère l'ensemble des appareils de la maison...

**Alors, comment aborder ce nouveau monde ?** Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, les industriels proposent des produits toujours plus sophistiqués. Puis, fort de la perte de qualification des ouvriers, à laquelle ils ont peut-être contribué, les fabricants proposent, voir imposent l'intervention de metteurs au point pour la mise en service. Il s'agit d'une tendance forte et dans l'avenir les ouvriers qui interviendront sur les chantiers vont de plus en plus souvent assembler des produits préfabriqués. Cette tendance pose une vraie question en matière d'assurance et il semble indispensable que les fabricants, qui proposent des produits finis ou interviennent sur le chantier, soient assujettis à la responsabilité décennale.

Jusqu'à ce jour, la synthèse d'exécution se faisait après appel d'offres entre la maîtrise d'œuvre et les entreprises, avec le BIM, elle se fera beaucoup plus en amont. Cette pratique est plus proche du monde anglo-saxon, mais il va falloir rapidement nous y adapter en consultant les entreprises plus tôt, ou en mobilisant une maîtrise d'œuvre plus compétente en études d'exécution. Notre cadre réglementaire n'a pas anticipé cette évolution et il va nous falloir être vigilants. Si le BIM manager est une construction intellectuelle dénudée de sens, il est certain que tous les acteurs qui interviendront sur la maquette numérique devront être assurés. Ce devra notamment être le cas des fabricants qui proposent des objets BIM. Le BIM comme l'imprimante 3D ne sont que des nouveaux outils qui vont faciliter notre travail comme l'ont été la table à dessin ou la grue. Seules leurs méconnaissances les rendent inquiétants. Les robots ne prendront en charge que les tâches laborieuses et répétitives. Les hommes pourront ainsi se consacrer aux nouveaux métiers et à des tâches plus valorisantes.

Je suis convaincu que l'arrivée de l'intelligence artificielle sur les chantiers va aussi revaloriser le geste artistique. La machine ne pourra jamais remplacer un ouvrier qui a une fibre artistique, qu'il soit maçon, peintre ou charpentier. Et cet ouvrier sera de plus en plus recherché, comme le sont déjà les merveilleux métiers disparus d'avenir tel que le ferronnier ou le tailleur de pierre.

En conclusion, les acteurs de la construction vont devoir collaborer beaucoup plus en amont autour de l'avatar numérique. **Alors il y aura de beaux jours pour les Scop du BTP et les chantiers coopératifs !**

## La Fédération face au projet de loi ELAN

*Présenté au Conseil des ministres du 4 avril dernier, le projet de loi ELAN (Evolution du logement et aménagement numérique) vise à simplifier et à accélérer l'acte de construire. La Fédération en approuve les grandes lignes mais reste préoccupée par certaines dispositions qui posent question.*

La Fédération des Scop du BTP est évidemment favorable aux dispositions destinées à favoriser la construction telles que la simplification des procédures et des normes (simplification de la procédure de ZAC, dématérialisation du permis de construire), la lutte contre les recours abusifs ou la mobilisation du foncier public et la création du Projet partenarial d'aménagement (PPA), mais aussi, à celles relatives à la revitalisation des centres-ville.

En revanche, sur plusieurs dispositions touchant aux règles de la commande publique susceptibles d'affecter l'accès équilibré aux marchés de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, la Fédération avait émis des réserves formulées par une lettre commune avec cinq organisations professionnelles<sup>1</sup>.

Répondant en partie aux attentes des acteurs du secteur, le Gouvernement a retiré plusieurs articles de l'avant-projet de loi, et notamment les dispositions autorisant les offres variables en fonction du nombre de lots obtenus qui ouvraient la porte aux entreprises générales.

### > Deux points restent encore à nos yeux problématiques

La nouvelle prolongation de la dérogation introduite en 2009 permettant aux organismes HLM de recourir sans justification aux marchés de conception-réalisation. Les marchés de conception-construction sont hors de portée de la plus grande partie des PME et restreignent en conséquence leur accès à la commande publique.

La sortie des organismes HLM du champ d'application de la Loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Cette loi, parce qu'elle fixe le rôle des divers intervenants dans l'acte de

construire, contribue à préserver une place à part entière aux TPE/PME de la construction. La Fédération ne peut donc être favorable à sa remise en cause.

### > La préfabrication en question

Les mesures en faveur de la préfabrication sont pour leur part renvoyées à une ordonnance à venir. Il s'agirait notamment d'adapter l'échéancier réglementaire des appels de fonds pour les contrats de Construction de Maisons individuelles en bois qui font largement appel à la préfabrication. Notons que la solution juridique ne sera pas évidente à dégager, dans la mesure où les assureurs, qui apportent la garantie de livraison, accepteront difficilement que des ouvrages déjà payés puissent éventuellement être saisis dans les locaux du constructeur défaillant. Sans compter les difficultés à faire achever une construction préfabriquée par une entreprise tierce.

**La Fédération suivra avec la plus grande attention cette ordonnance attendue avant la fin de l'année.**

François Danel

Secrétaire général adjoint

Direction des affaires juridiques et techniques

<sup>1</sup> Le Conseil national de l'ordre des architectes, la CAPEB, le SNSO, CINOV et l'UNSFA.

# Jeunes pousses

## Agrip' : apprivoiser le vertige

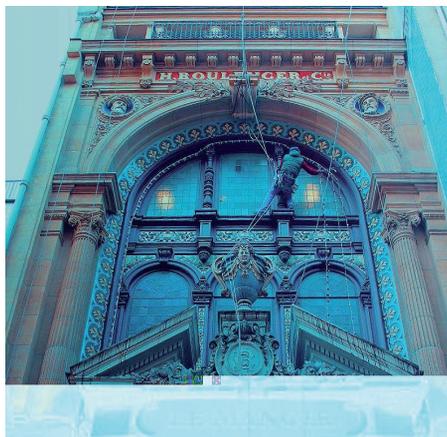
Entreprise du bâtiment spécialisée dans les travaux d'accès difficile et de grande hauteur basée à Paris, les fondateurs ont fait le choix de la Scop car ses valeurs démocratiques correspondent à leur vision de l'homme au travail.

Pour les fondateurs, le premier vertige fut d'abord celui du choix des statuts.

### Entreprendre ! Oui, mais sous quelle forme ? La Scop ?

« *Jamais entendu parler* ». Jusqu'au jour où quelques anciens du BTP leur soufflent d'aller voir de ce côté. Tout s'enchaîne alors rapidement à la suite de contacts noués avec l'UR parisienne. « *Créer une boîte où nous serions tous associés, à égalité, cela répondait à notre vision* », témoigne Benjamin Desfloquet, gérant d'Agrip'.

Au côté de l'UR, la fédération parisienne des Scop du BTP fut aussi un « *moteur essentiel* » dans la montée en puissance du projet en élargissant les perspectives. C'est ainsi que, sur les conseils de la Fédération, les associés ont suivi des réunions sur la thématique prévention/sécurité avec l'OPPBTB, qu'ils ont intégré l'expérimentation IDF de diagnostic numérique et qu'ils se sont engagés dans la démarche RSE. « *C'est important la RSE car c'est un guide qui montre le chemin des pratiques vertueuses et être en Scop est un terreau fertile pour cette démarche* », souligne B. Desfloquet. Cela permet aussi de concerner tout le monde, autrement dit les cinq associés qui viennent d'horizon divers. Deux d'entre eux sont cordistes, ce sont eux les as du mousqueton qui voltigent sur les façades ou réalisent des travaux de second œuvre sur des zones difficiles d'accès.



© Photos : © Agrip'

### Le cordiste, un couteau suisse !

« *C'est un métier de déplacement, encadré par des diplômés, mais le cordiste est aussi maçon, peintre, zingueur, c'est une sorte de couteau suisse* », résume B. Desfloquet. Exemple d'intervention : la dépose et la repose de tous les spots de la façade de l'hôtel Hilton Saint-Lazare. Leur agilité et leur vitesse d'exécution permettent bien souvent d'éviter la mise en place d'un échafaudage, c'est l'un de leurs avantages compétitifs. Pour l'instant les majors n'ont pas encore investi ce secteur, mais « *nous devons nous y préparer* ». Aujourd'hui, la progression du CA est constante. Bien structurée en interne, très réactive, Agrip' bénéficie également de l'effet du réseau pour se développer, « *nous avons établi quelques liens avec certaines Scop du BTP, c'est un premier pas, mais ça pourrait être plus* ». Autant dire que la Scop n'est pas saisie par les vertiges de l'avenir qu'elle aborde avec confiance.

### Agrip'

Création : novembre 2014

5 salariés/associés (4 à 10 intérimaires)

CA (2017) : 537 000 €

Principaux clients : Essentiellement les syndicats de copropriété et les entreprises du BTP (dont quelques Scop).

Site internet : [agrip-cordiste.fr](http://agrip-cordiste.fr)

# C'était hier...

## Nestor Harasse, une vie militante

*Syndicaliste et coopérateur, Nestor Harasse fut le premier président de la Fédération nationale des Scop du BTP. Co-fondateur de la Scop L'Essor en 1919, il joua un rôle clé pour la promotion de l'apprentissage dans le BTP avant la guerre...*

### À peine sorti de l'enfance, c'est sur le pavé parisien qu'il cisela son ton gouailleux et faubourien.

Né le 13 février 1887 en Seine-et-Marne, fils naturel de Pauline Harasse, Nestor connut d'abord une vie de bric et de broc et emprunta un chemin de misère sur lequel il découvrit d'abord le sport et le syndicalisme. La lutte libre qu'il pratiqua avec assiduité lui forgea un tempérament, la lutte syndicale lui ouvrit des horizons collectifs. Formé à l'école de la rue et des biscotos, on devient truant ou ouvrier. Nestor se fit ouvrier peintre avec en poche son passeport de la CGT. Secrétaire du syndicat des peintres de Paris, il fut élu à la commission exécutive de la Fédération CGT du bâtiment en 1918 quelques mois avant que des grèves n'agitent la profession. C'est alors qu'il découvre la coopération. Avec 24 ouvriers et le concours de la Chambre syndicale, il fonde en Scop une entreprise générale de peinture dont le nom résume l'ambition émancipatrice : *L'Essor*. C'est désormais à la coopération qu'il va dédier toute son énergie...

### L'homme-orchestre de la coopération

Nestor Harasse fait partie de cette génération de coopérateurs réalistes à une époque où les utopies de conquête de l'économie par la coopération sont en déclin. Moins innovant qu'au cours de la période d'avant-guerre, le mouvement Scop se veut pragmatique. C'est ainsi que Nestor Harasse fut l'un des co-fondateurs de l'USCAB (*Union des syndicats et des coopératives de production pour l'apprentissage dans le bâtiment*) en 1929<sup>1</sup> pour répondre aux besoins d'une main d'œuvre formée aux métiers du BTP que le marché ne produisait plus. Moins de dix ans plus tard, dans le cadre de l'application de la loi du Front Populaire sur les congés payés, il est encore à l'initiative en créant et en devenant le président d'une Caisse propre aux seules Scop du BTP autorisées à ne pas adhérer au réseau des caisses patronales.

Lors du 13<sup>e</sup> congrès des Scop (20-22 mai 1937, Paris), qui entérine le changement de nom du mouvement<sup>2</sup>, Nestor Harasse est l'un de ceux qui plaident pour une réorganisation complète basée sur la décentralisation et la création de fédérations de métier. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale différa le projet de création des fédérations professionnelles. Ce n'est qu'au lendemain de la Libération que se réunit le premier congrès national des Scop du BTP (Paris, 13 novembre 1947) au cours duquel le résistant Nestor Harasse est élu président<sup>3</sup>. Une période de renouveau pour le mouvement Scop, caractérisée à la fois par une vague puissante de créations<sup>4</sup> et par l'intégration d'entreprises issues des communautés de travail d'inspiration chrétienne... le tout piloté avec habileté par un tout jeune secrétaire général de vingt-neuf ans, Antoine Antoni<sup>5</sup>, avec lequel Nestor Harasse fera équipe lorsqu'il accomplira ses mandats de président de la CGScop pendant douze ans (1950 à 1962).

<sup>1</sup> Dès l'origine N. Harasse devient trésorier de l'USCAB dont le président est Jean Symphorien, directeur de la coopérative Les Charpentiers français.

<sup>2</sup> La « Chambre consultative des Associations ouvrières de production » devient la « Confédération générale des Scop ».

<sup>3</sup> MM. Richard et Mortegoutte sont élus vice-présidents. Roger Richard sera président de la Fédération de 1950 à 1962.

<sup>4</sup> De 1945 à 1947, 228 Scop sont créées portant l'effectif confédéral à 703, en majorité des entreprises liées au secteur du BTP.

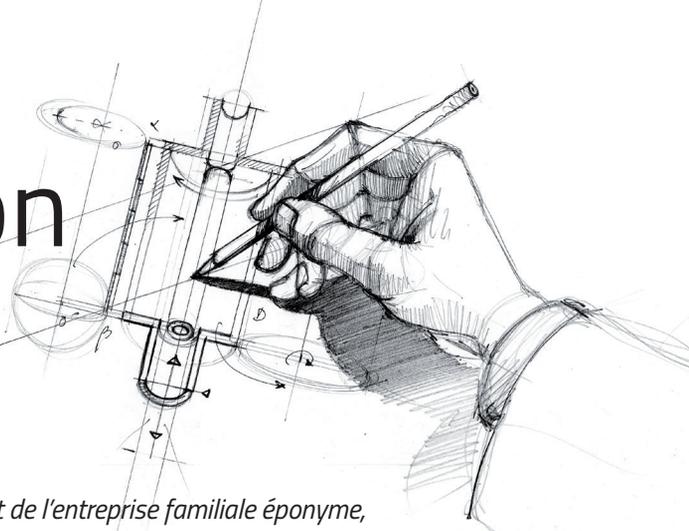
<sup>5</sup> Fils de Dominique Antoni (*Entreprise générale coopérative de peinture, Marseille*).



Le Président Harasse (debout) et Jacques Escudé au début du Congrès.

# T ransmission

## Fournié fait sa mue en Scop



Anticipant son départ en retraite, Jacques Fournié, dirigeant de l'entreprise familiale éponyme, créée en 1965 dans les Deux-Sèvres par son père et spécialisée dans le pompage et le traitement des eaux, a opté pour la transmission de son entreprise à ses salariés sous la forme d'une Scop.



### Une technicité très pointue

Les deux activités principales de la PME – le traitement des eaux usées et les réseaux d'eau potable – nécessitent des compétences en métallerie, chaudronnerie, soudage, électricité et la maîtrise de la programmation des automates. De plus, elle fabrique en interne les ouvrages en béton de 8 à 12 tonnes des stations de pompage des eaux usées. « *Mais véritablement, le cœur du système c'est notre BE* », souligne l'actuel P-DG, « *car nos métiers requièrent une technicité très pointue* ». Composé de dix personnes, le BE répond aux appels d'offres, conçoit le process, réfléchit à la conception et à l'optimisation des

automates... Justifiant de qualifications professionnelles (Qualibat, Qualifelec, FNTF), l'entreprise envisage de se lancer dans un processus de certification et également de labellisation RSE « *car cela correspond à l'ADN de notre Scop* ».

Avec un chiffre d'affaires voisinant les 10 M€, et face à des groupes nationaux tels que la SAUR, Veolia ou Suez, Fournié mise sur ses atouts : la proximité, la réactivité et la technicité de ses équipes « *qui, avec le passage en Scop, sont plus impliqués dans le devenir de l'entreprise* ».

La Scop est d'ailleurs en train d'élaborer un plan d'investissement ambitieux.

Investissement en nouveaux logiciels et en formation des salariés dans le cadre des évolutions liées au BIM. « *C'est une nouvelle approche, plus globale, de nos métiers et on ne peut pas manquer ce virage* », conclut F. Wattebled.

L'entreprise aurait pu attirer les convoitises... Implantée à Sauzé-Vaussais mais rayonnant sur la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire, avec des savoir-faire techniques reconnus, la PME forte d'une clientèle de collectivités et de 75 salariés arrivait à un tournant en raison du départ en retraite de Jacques Fournié.

Très attaché à son territoire rural et conscient qu'une vente à un concurrent aurait sans doute engendré une délocalisation voire des licenciements, il se convainc que la Scop est la bonne solution. « *L'anticipation et l'accompagnement sont les clés d'une transmission réussie* », résume Frédéric Wattebled, l'actuel P-DG qui a intégré l'entreprise début 2016 comme gestionnaire.

Ingénieur en TP réorienté vers la gestion financière et juridique, cet homme du Nord côtoyait Jacques Fournié depuis dix ans au sein du SNECOREP<sup>1</sup> jusqu'au jour où ce dernier lui proposa de piloter le projet de cession-reprise en Scop. Dès lors tout s'est enchaîné : adhésion majoritaire des salariés au projet, rapprochement avec l'UR pour le montage technique et tour de table financier : Prêts d'honneur à taux zéro souscrits auprès d'Initiative Deux-Sèvres (40 000 €) ; subvention de la région (100 000 €) ; apports personnels des salariés (200 000 €). Le 29 septembre 2017, la Scop est constituée.

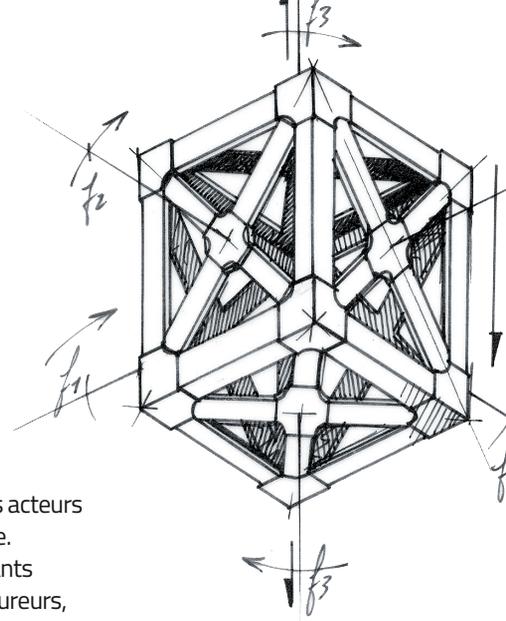


<sup>1</sup> Syndicat national des entrepreneurs, concepteurs et réalisateurs de stations de pompage (SNECOREP).



# Actualités

## Vie du réseau



### L'impression 3D dans le bâtiment,

tel fut le thème retenu lors de la première édition des rencontres de l'innovation qui se sont tenues le 11 avril dernier au CFA Bâtiment de Limoges. La Fédération *Limousin – Berry – Auvergne des SCOP du BTP* entendait ainsi s'investir et agir



dans l'axe 2 (l'innovation) du plan stratégique fédéral « ambition 2021 » et susciter la curiosité intellectuelle et professionnelle des

coopérateurs et des acteurs locaux de la branche. Plus de 30 participants (entrepreneurs, assureurs, étudiants, professeurs, organisations patronales...) ont assisté à l'intervention de Bruno Linéatte, directeur Recherche et Développement – Innovation de Bouygues Entreprises France – Europe. Le sujet a soulevé de nombreuses questions tant sur le volet social que technique donnant lieu à

des débats enrichissants. Cette première initiative réussie appelle d'ores et déjà à réitérer l'expérience sur un autre thème novateur d'ici la fin de l'année.

**Pierre Fondard**  
Secrétaire général Scop BTP  
*Limousin-Berry-Auvergne-Poitou-Charentes*



### Les Scop du BTP au salon des maires...

Depuis 2009, la Fédération Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre Scop BTP participe au Salon des maires d'Ile-de-France organisé par l'AMIF (*Association des maires d'Ile-de-France*). Ce rendez-vous annuel de trois jours demeure une occasion unique de s'informer sur les enjeux de la



construction et de l'aménagement en Ile-de-France ; de rencontrer les principaux concepteurs, décideurs et constructeurs de la ville de demain ; de bénéficier d'une belle vitrine (plus de 20 500 visiteurs, 250 exposants en 2018) pour se faire connaître et promouvoir son savoir-faire. Consciente de l'intérêt d'un tel événement en région, la Fédération propose à ses adhérents de mutualiser leurs moyens tout en favorisant les échanges entre

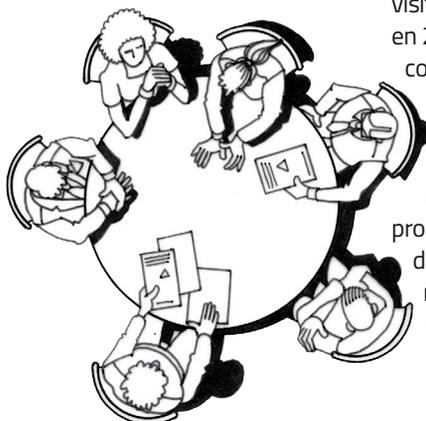
adhérents afin d'initier ou de renforcer des projets inter-entreprises.

### La Fédération initiatrice du « Village BTP »

Initiatrice d'un « Village BTP » depuis 2016, la Fédération confirme ainsi sa position clé dans l'écosystème régional de son secteur d'activité. Dix Scop du BTP et cinq partenaires régionaux (les trois FFB régionales, la FRTPT, et la SMABTP) sont réunis sous une identité commune. Une formule efficace pour gagner en visibilité, créer une réelle dynamique collective, favoriser la convivialité et attirer de nombreux visiteurs ! À l'occasion de cette 22<sup>e</sup> édition (10-12 avril 2018), la Fédération et ses

partenaires ont porté toute leur attention à l'animation du stand : inauguration en présence des Présidents des différents partenaires, mini-conférences (BIM, Scan 3D...), remises de trophées, démonstrations d'exosquelettes, buffets... Ces différents événements ont également permis de multiplier les échanges entre élus et professionnels dans un cadre moins formel que le cadre habituel mais tout aussi constructif.

**Lucie Fourcin**  
Secrétaire générale Scop BTP  
*Ile-de-France-Haute-Normandie-Centre*





## Deux nouvelles Coopératives du BTP obtiennent le label RSE SCOP BTP

Le 3 avril 2018, le Comité de labellisation RSE SCOP BTP, composé des principaux acteurs de la branche du BTP, s'est réuni sous la présidence de Patrick Bernasconi, Président du Conseil économique social et environnemental, en vue de décerner le label aux entreprises candidates. Lors de ce deuxième Comité de labellisation, ses membres ont étudié les dossiers de deux coopératives du BTP. Ainsi ALPHA TP, Scop de TP basée à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et REGABAT, CAE basée à Castres (Tarn) ont reçu le Label RSE SCOP BTP. Le Comité a souligné l'engagement exceptionnel



© FN Scop BTP

### Le comité de labellisation.

De gauche à droite, Maximilien MEZARD (Fédération SCOP BTP), Alain JOUNOT (AFNOR Certification), Benoît BOS (BTP Banque), Lucie FOURCIN (Fédération SCOP BTP), Hervé NAERHUYSEN (GROUPE PRO BTP), Fabienne TIERCELIN (SMA), Patrick BERNASCONI (CESE), Jean-Marie KERHERNO (Fédération SCOP BTP), Paul DUPHIL (OPPBTB), Claire KHECHA (CONSTRUCTYS Opca de la Construction), Solène ROISIN (Plateforme RSE), Charles-Henri MONTAUT (Fédération SCOP BTP) et Thomas GALLIER (Fédération SCOP BTP)

de ces deux entreprises dans la prise en compte des enjeux de développement durable et de responsabilité sociale.

## Communiqué de presse de la Fédération des Scop du BTP

**Projet de Loi ELAN :** La Fédération partage les objectifs du gouvernement et salue l'ambition affichée par le gouvernement qui souhaite « construire mieux, plus vite et moins cher ».

A titre liminaire, nous nous félicitons de la méthode d'élaboration de ce texte basée sur une large concertation avec les acteurs du secteur au travers, notamment, de la conférence de consensus organisée conjointement avec le Sénat.

Le projet de loi envisage des évolutions structurelles pour « libérer les initiatives » et « donner aux professionnels les moyens d'être plus efficaces » que nos adhérents appellent de leurs vœux. Néanmoins, les effets escomptés qui doivent aboutir à un choc d'offre n'interviendront qu'à moyen terme ce qui risque, le temps de leur mise en œuvre effective, de peser sur l'activité de nos entreprises.

La Fédération est favorable aux dispositions destinées à favoriser la construction telles que la simplification des procédures et des normes (simplification de la procédure de ZAC, dématérialisation du permis de construire), la lutte contre les recours abusifs ou la mobilisation du foncier public et la création du Projet partenarial d'aménagement (PPA), mais aussi, à celles relatives à la revitalisation des centres-ville.

La Fédération se réjouit également que plusieurs de ses remarques au sujet des dispositions relatives aux règles de la commande aient été entendues par le gouvernement. En effet, les points d'inquiétude liés à l'allotissement et les offres variables ont été levés.

**Sur les réserves émises par la Fédération concernant le projet de loi ELAN, voir l'analyse de François Danel, p. 7.**